

Association des Résidents  
Centre socio-culturel de l'Esplanade  
**Pôle animation**  
**Maternelles & Primaires**

**Inscriptions vacances d'Hiver 2019**  
Du Lundi 11 Février 2019 au Vendredi 22 Février 2019

NOM : .....

Prénom de l'enfant : .....

Moins de 6 ans

Plus de 6 ans



• **Semaine du 11 Février au 15 Février 2019**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Lundi 11 Février    | <input type="checkbox"/> avec le repas |
| <input type="checkbox"/> Mardi 12 Février    | <input type="checkbox"/> avec le repas |
| <input type="checkbox"/> Mercredi 13 Février | <input type="checkbox"/> avec le repas |
| <input type="checkbox"/> Jeudi 14 Février    | <input type="checkbox"/> avec le repas |
| <input type="checkbox"/> Vendredi 15 Février | - repas tiré du sac                    |

• **Mini séjour à la neige**

- Du Lundi 11 Février au Mercredi 13 Février

• **Semaine du 18 Février au 22 Février 2019**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Lundi 18 Février    | <input type="checkbox"/> avec le repas |
| <input type="checkbox"/> Mardi 19 Février    | <input type="checkbox"/> avec le repas |
| <input type="checkbox"/> Mercredi 20 Février | <input type="checkbox"/> avec le repas |
| <input type="checkbox"/> Jeudi 21 Février    | <input type="checkbox"/> avec le repas |
| <input type="checkbox"/> Vendredi 22 Février | <input type="checkbox"/> avec le repas |

*Vendredi 22 Février :*  
*Soirée Cabaret à 18h*

Contactez la directrice du Pôle Animation  
Laetitia THURNHERR  
poleanimation@ares-actif.fr / 03.88.61.63.82



## Déroulement d'une journée

- En vacances



**7h45-9h** : Accueil des enfants dans la salle pagaille et bulle, puis bibliothèque et aventure en fonction de leur énergie et envie du matin.

Lorsque les enfants viennent pour la 1<sup>ère</sup> fois, l'un de nos animateurs prend un temps avec eux pour leur faire découvrir le pôle animation (équipe, fonctionnement, locaux,...)

**9h-9h45** : Rassemblement des enfants, jeu collectif du matin

**9h45-10h15** : Temps de récréation (*possibilité de manger leur goûter*)

**10h15-11h45** : Temps d'activité :

Les animateurs proposent des activités en lien avec la thématique de la semaine : artistique, sportive, ludique, d'éveil, créative,...



**11h45-14h15** : Service de restauration / Temps calme

*11h45 - 12h15 : Les enfants qui ne mangent pas à l'ARES sont cherchés par leurs parents*

*13h à 14h15 : Arrivée des enfants (accompagnés) qui ne mangent pas à l'ARES*



**14h15-16h15** : Temps d'activité : ateliers ouverts

Activités selon le rythme et les envie des enfants

**16h15-16h45** : Récréation (*possibilité de manger leur goûter*)

*A partir de 17h : les parents peuvent chercher leur(s) enfant(s)*



**17h-18h15** : Répartition des enfants dans les différentes salles, activités libres

- Les jours de sortie

**7h45-8h45** : Accueil des enfants dans la salle pagaille, bulle et construction selon les tranches d'âge

**8h45** : Départ en sortie (avec repas tiré du sac)

**18h** : Retour de la sortie : les enfants vont tous en salle pagaille avant d'être cherché par leur parent.



## La Passerelle d'activités (mercredis, soirs et vacances) Animations pour Tous & École de Musique

### Pourquoi ?

L'ARES, en tant que structure socio-culturelle, dispose de plusieurs secteurs d'activités distincts : Pôle Animation, École de Musique, Activités pour Tous (Taekwondo, poterie, danse...), projet Théâtre, etc...

Notre structure a à cœur de pouvoir permettre l'accès aux enfants à l'ensemble de ses activités. Aussi, pour les enfants inscrits au Pôle Animation les soirs et Mercredis, l'ARES donnera la possibilité de participer également aux cours de musique et Activités pour Tous se déroulant dans la structure.

### Règles et fonctionnement

Le parent dépose et cherche l'enfant au Pôle Animation uniquement en le confiant à un animateur et non directement aux activités.

L'enfant est emmené et récupéré à son activité par un animateur. Pendant ce temps il participe à des activités plus souples du Pôle Animation.

Tant que le parent n'a pas informé le Pôle Animation que son enfant est inscrit à une autre activité, celui-ci ne sera libéré sous aucun prétexte, même si un intervenant vient le chercher. (L'enfant étant sous la responsabilité de Pôle Animation)

Ainsi, seuls les enfants dont **les parents auront rempli le coupon ci-joint puis l'auront transmis à la directrice du Pôle Animation participeront aux activités.**

### INSCRIPTION

Je soussigné(e), Mr-Mme.....représentant légal de l'enfant

..... demande à ce que mon enfant puisse participer aux activités suivantes :

Qui aura lieu :

JOUR : ..... HORAIRES : .....

INTERVENANT/PROFESSEUR : ..... SALLE : .....

Qui aura lieu :

JOUR : ..... HORAIRES : .....

INTERVENANT/PROFESSEUR : ..... SALLE : .....

➔ A la fin de son activité, l'enfant rejoindra le Pôle Animation avant d'être récupéré par ses parents sauf si celle-ci se termine au-delà des horaires du Pôle Animation (18h15).